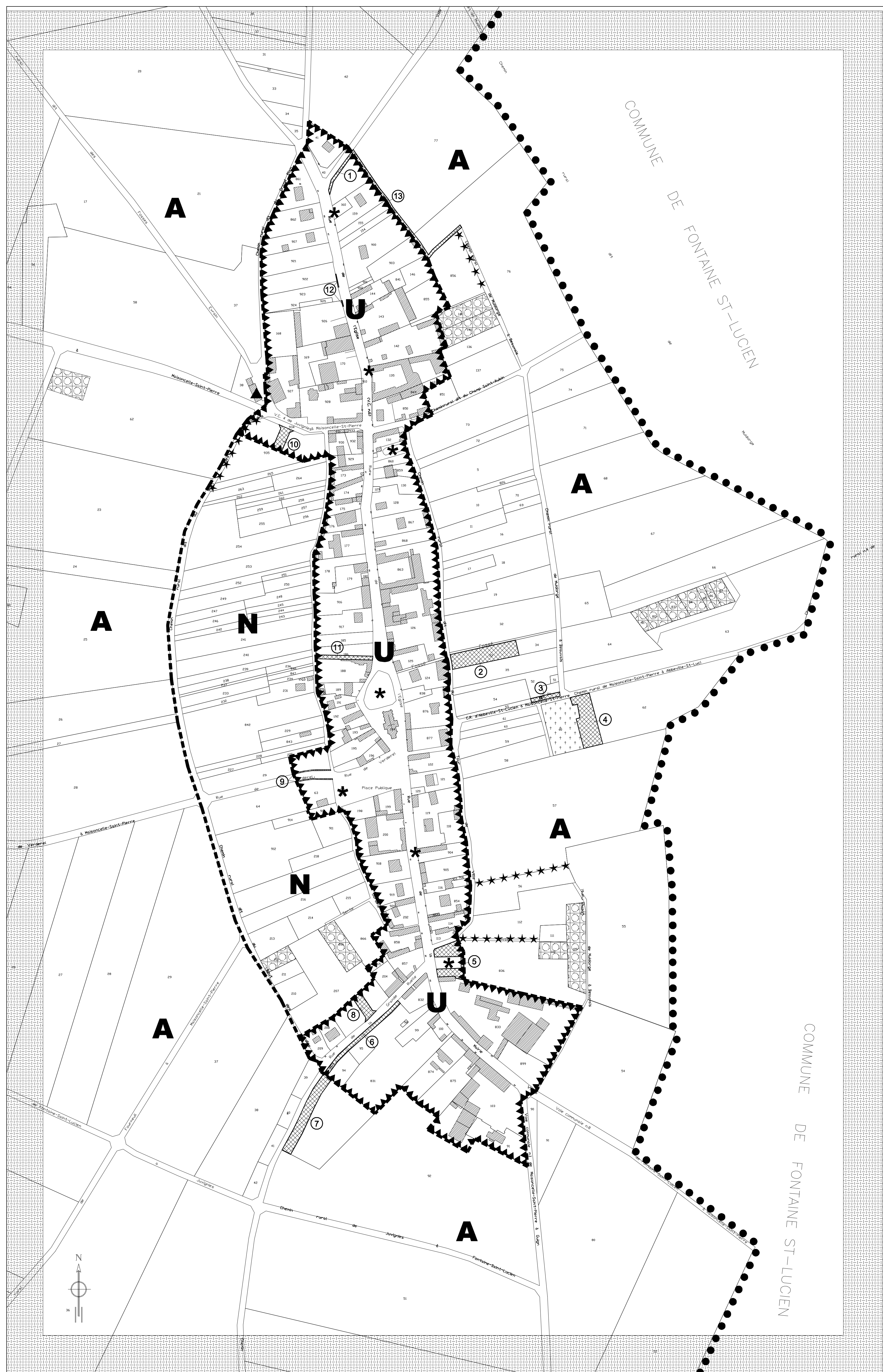




LEGENDE

- ● ● ● Limite communale
- ■ ■ ■ Limite de zone
- Partie visible sur un autre plan
- 1 Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer, au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- ▲ ▲ ▲ ▲ Périmètre du Droit de Préemption Urbain
- ★ ★ ★ ★ Haie à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- * Elément du petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ▲ Bâtiment situé en zone agricole, pouvant faire l'objet d'un changement de destination, au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- U** Zone urbaine
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D' URBANISME

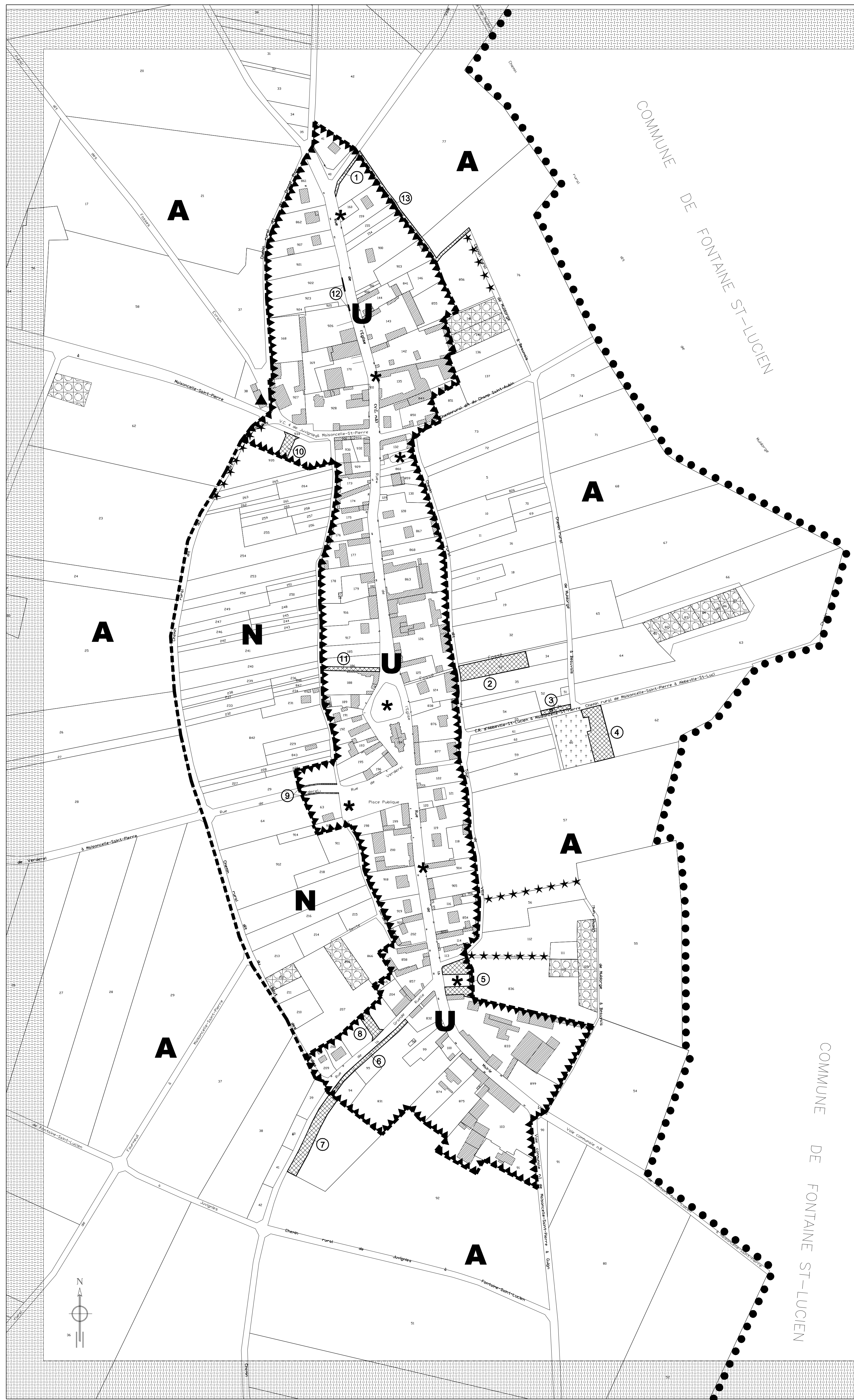
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
29 NOV. 2011

9a

EXECUTOIRE A/C DU : 27 DEC. 2011

DROIT DE PREEMPTION URBAIN
"Village"

Echelle : 1/2000e



LEGENDE

- ● ● ● Limite communale
- ■ ■ ■ Limite de zone
- Partie visible sur un autre plan
- 1 Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer, au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- ▲ ▲ ▲ ▲ Périmètre du secteur soumis à permis de démolir
- ★ ★ ★ ★ Haie à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- * Élément du petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ▲ Bâtiment situé en zone agricole, pouvant faire l'objet d'un changement de destination, au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- U Zone urbaine
- A Zone agricole
- N Zone naturelle à protéger

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

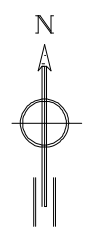
PLAN LOCAL D' URBANISME

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
29 NOV. 2011

10a

Secteur soumis à permis de démolir
"Village"

Echelle : 1/2000e



Source : Direction Générale des Impôts